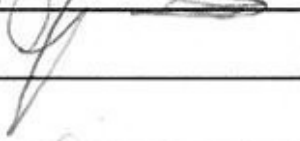
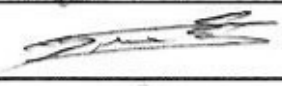
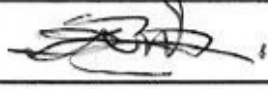
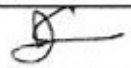
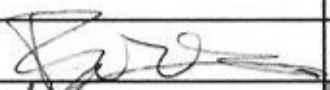
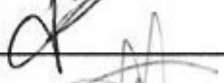
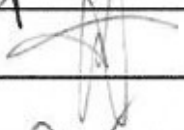
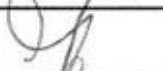
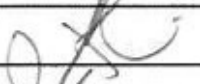
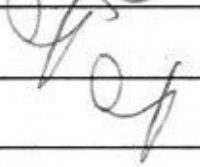
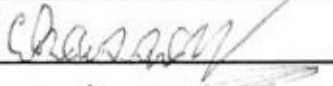
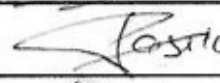
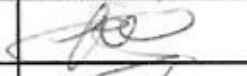
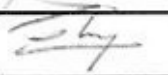
LISTING DES ADHERENTS AU 7 NOVEMBRE 2021 POUR L' ASSEMBLEE GENERALE

	NOM	PRENOM	SIGNATURE	PROCURATION	
X	AGIER	Frédéric		OUI DF	1
X	ANDRE	samuel		OUI PL	2
	ALCANIZ	justine			3
X	ALMARCHA	Philippe			4
X	BARJON	Eric			5
X	BAUBET	julien		OUI PA	6
X	BAUBET	Gilles			7
	BAUR	Jean Pierre			8
X	BELLO	Jean Pierre			9
X	BERNE	Sébastien			10
	BLANCHARD	yvan			11
X	BERTHON	mickael		OUI JL	12
X	BOULFROY	arnaud		OUI SLM	13
X	BURRET	maxence			14
	BROUCKSAUX	Alain			15
X	CHAIZE	Eric		OUI PL	16
X	CHARRAS	xavier			17
X	CHARRIER	tristan		OUI PL	18
X	CASADO	Rémi		OUI PL	19
	CAMUS	Francis			20
X	CHASSON	fabrice			21
X	PAGELOT	adrian			22
X	PAGELOT	René			23
X	CHASTAGNER	Colette			24
X	CHAY	Jean Claude			25
X	CLEMENT	pablo			26

	COUPAYE	christian		OUI SLM	27
	DAVID	Jean Paul			28
	DE BUTTET	catherine		OUI SLM	29
	DE BUTTET	Michel		OUI PL	30
	DELPIERRE	fabrice			31
	DESESTRET	Rémy			32
	DURAND SAINT OMER	thomas			33
	DUMONT	Sébastien		oui	34
	DUMONT	Marie		oui	35
	DUNIER	Franck			36
	DUTTO	Paul			37
	ESTEOULLE	pierre-henri			38
	ESTEOULLE	frank			39
	FLOCH	Didier			40
	FLOCH	Francine			41
	FOURNIOL	Alain			42
	FOURNIOL	clement			43
	FOUX LETOWSKI	Jean Pierre		OUI DF	44
	GANDON	Christian		OUI SLM	45
	GERIZIER	laurent			46
	GUERRAZ	Denis			47
	GEORJON	loic			48
	GINOIS	Marc		oui DF	49
	GROULT	quentin		OUI JL	50
	HAVOND	Roselyne		oui FF	51
	HILAIRE	christiophe			52
	HAMER REDER	kevin			53
	JEAN	lucas		OUI PL	54
	JOUVE	Marie Hélène			55
	JOUVE	Thierry			56

	JOURDAN	bernard			57
X	LACROIX	jerome			58
	LADET	christan			59
X	LAFFONT	Pierre			60
X	LAFFONT-MICHEL	Sandrine			61
X	LIONIS	sylvain		OUI SLM	62
X	MAGAUD	Philippe			63
	MAILLAC	Norbert			64
	MALARMEY	guillaume			65
X	MANDON	joris		OUI SLM	66
	MASSELLO	Mathias			67
X	MAZZILLI	aldo		OUI SLM	68
X	MICHAUD	Philippe		oui	69
	MIRABEL CHAMBAUD	jean-batiste			70
	MONIER	Christophe			71
X	MORVAN	Julien		oui	72
X	MOUCHOUX	Pascal			73
	MULLER	Cyril			74
X	NESTEROVITCH	Boris			75
X	NESTEROVITCH	Dimitri			76
X	PONCON	PONCON		OUI SLM	77
X	PRAT	christophe			78
X	PERIN	jean etienne			79
	PETIT	david			80
X	PUEYO	bruno			81
X	QUET	christian			82
X	PHILIC	christopher			83
X	RACCASI	jason		OUI JL	84
X	RACCASI	Raoul		OUI DF	85

X	RAVIGNOT	Jérome			86
	REAL	yves			87
	ROBERT	sylvain			88
	BIESIADA	chrystelle			89
	ROUX	pascal			90
	ROUX	Cécilia			91
X	ROY	morgan		OUI DF	92
	SANCHEZ	gerard			93
X	SARZIER	Remi		OUI jl	94
X	STEPHAN	Aurélie		OUI pl	95
X	STEPHAN	Grégory		OUI SLM	96
	THOMAS	Laurent			97
X	TERRASSE	Christophe		OUI DF	98
	TOUNILLON	Francis			99
X	TRINH	stephane			100
	VAREILLE	Bruno			101
X	VICTOR	Michel			102
	VACHER	Robert			103
X	VALLAT	lionel		OUI PL	104
X	VINCENT	Jacques			105
X	VINCENT	Ugo			106

QUORUM 71 personnes

33 proc

74

SOCIETE DE TIR DE CHOMERAC

Siège social :
plaine de Lombard, 07210 CHOMERAC.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 07 NOVEMBRE 2021 A 10 HEURES.

L'ordre du jour de cette Assemblée Générale :

Il a été préalablement envoyé sous la forme suivante, par le Président à tous les membres de l'association par courriel du 05 Novembre 2021 à 10 h 36 :

** Message du 05 Novembre 2021 du Président de la Société de Tir de Chomérac à ses adhérents(tes).*

Bonjour à toutes et tous.

L'ordre du jour de notre Assemblée Générale du 07 Novembre 2021 prévue à 10 heures au siège social de notre club de tir situé plaine de Lombard à Chomérac 07, voté par le Comité Directeur de notre club de tir en date du 19 Octobre dernier, sera le suivant (voir la pièce jointe au mode PDF) :
- Vote du rapport moral de l'association;
- Vote du rapport financier de l'association;
- Questions diverses s'il en est.

Dans les questions diverses à voter, sera porté le sujet suivant :

Les importants travaux à finir de réaliser au stand de tir à 100 mètres de notre association pour la construction de ses pare-balles peuvent être réalisés :
- Soit par nos adhérents bénévoles avec l'avantage évident d'un coût financier bien moindre, mais avec les inconvénients que cela comporte : en particulier la participation de plus en plus faible de nos membres à ces corvées, l'épuisement général et la lassitude visibles d'une partie des participants habituels ayant déjà collaboré largement la saison dernière à la mise aux normes des installations des pas de tir à 25 et 50 mètres de notre club de tir, le fait que cette tâche repose donc à ce jour sur quelques personnes seulement qui s'y attachent malgré tout, la lenteur que cela implique, et le **danger** pour nos acteurs bénévoles, notamment lors de certaines étapes comme la manipulation et la pose des plaques d'acier et des madriers à monter sur les pare-balles en création, un accident étant toujours à redouter;
- Soit par une ou des entreprises à définir et à choisir sur devis préalables, sachant que cela impliquerait un important surcoût pour notre association.

La Présidence de notre association, son Bureau et même son entier Comité Directeur ne souhaitent pas décider seuls en l'espèce.

S.L SLM RL

La question sera donc soumise au vote de l'Assemblée Générale qui devra se prononcer en faveur de la continuité des travaux de construction des pare-balles du stand de tir à 100 mètres de notre club de tir :
- soit par des entreprises rémunérées selon devis à recevoir préalablement;
- soit par les seuls adhérents bénévoles de l'association avec location possible d'un engin de levage sur plusieurs jours à plusieurs reprises si nécessaire pour soulager la manutention.

Il serait donc important que vous veniez ou donniez procuration pour que le quorum soit atteint le 07 Novembre 2021, sans quoi aucun vote ne pourra avoir lieu à cette date et une autre Assemblée Générale devra être organisée à 6 jours au moins d'intervalle qui votera alors quel que soit le nombre de ses membres présents (article 10 de nos Statuts).

Bien cordialement et sportivement.
Votre Président : Didier FLOCH.

Le compte rendu de cette Assemblée Générale :

L'Assemblée Générale ordinaire de la Société de Tir de Chomérac était convoquée ce Dimanche 07 Novembre 2021 à 10 heures, cette assemblée étant rendue obligatoire annuellement.

C'est sous un temps très venteux que les adhérents se pressaient nombreux, à partir de 10 heures pour émarger la feuille de présence, un certain nombre de personnes n'ayant pu faire le déplacement avait confié une ou des procurations à des tiers.

C'est ainsi que, les vérifications de procurations faites, on dénombrait 74 votants (41 personnes en présentiel et 33 procurations).

Les vérifications ont été opérées dans le calme du chalet par les scrutateurs volontaires au nombre desquels : Monsieur Paul DUTTO, Monsieur Pierre-Henri ESTEOULLE, sous la houlette de leur responsable de bureau : Monsieur Michel VICTOR.

L'Assemblée Générale fut donc réunie en extérieur devant le chalet d'accueil de l'association.

I - Le président : Monsieur FLOCH Didier, a présenté le bilan moral et la vie sociale de l'association pour la saison sportive de 2020 / 2021 :

- Évocation du décès d'un adhérent : Monsieur Michel LAGIER, en son hommage, les adhérents on fait une minute de silence.

- Évocations des mariages de plusieurs adhérents à l'été 2021, à savoir de Monsieur Pierre LAFFONT et de Madame Sandrine MICHEL, et aussi de Monsieur Grégory STEPHAN et de Madame Aurélie DERIEN, félicitations leur ont été adressées avec applaudissements de l'Assemblée Générale.

- Absence de saison sportive et de compétitions, soit une année « blanche » pour la seconde saison consécutive.

- Le club a pu rester ouvert la majeure partie du temps en étant accessible à ses membres les plus proches quand la limitation de circulation était fixée à 10 km du lieu de domicile pendant la crise sanitaire en France.

SL SLM PL

- Aucune manifestation festive n'a pu être organisée : pas de journée familiale pour la seconde saison consécutive, interdiction des moments festifs tels que les apéritifs conviviaux ou notre petite fête de Noël que nous avions commencé à instaurer, etc., ce qui a plongé notre club dans une certaine forme de morosité durable qui persiste encore aujourd'hui avec le contrôle du passe sanitaire à l'entrée auquel nous échappons du seul fait que nous avons annulé toutes les permanences et organisations sportives, afin que les non titulaires du passe sanitaire encore nombreux puissent venir tirer en individuel comme la loi le permet par exception à sa règle, dans la mesure où dans notre association, chacun accède aux installations de façon spontanée avec sa propre clé quand il le désire sous réserve du respect des horaires fixés pour l'exercice du tir et des jours de tir réservés aux adhérents.

- L'Assemblée Générale d'Octobre ou Novembre 2020 dernier a dû être décalée en début d'année, avec elle l'élection de notre nouveau Président pour 4 ans et de tout le Bureau et Comité Directeur, ayant amené l'équipe sortante à jouer les prolongations pour assurer la continuité administrative de notre association.
Une nouvelle équipe a pu être élue dès qu'il fut autorisé de se réunir, et notre club alors en proie à des clivages importants générés par les ambitions personnelles des uns ou des autres candidats, a vu depuis s'étendre ensuite une période d'apaisement appréciée de tous, les non élus devant être considérés comme des adhérents comme les autres et non comme des adversaires qu'ils ne sont plus en l'absence de période électorale.
Le Président a indiqué se réjouir de cette sérénité retrouvée au sein du club.

- Nos Statuts ont pu être mis en conformité avec ceux imposés par la Fédération Française de Tir, puis à l'été une erreur de plume qu'ils contenaient a pu être corrigée, puis notre nouveau Règlement Intérieur a pu être adopté et voté par le Comité Directeur qui a reçu délégation de l'association pour ce faire.
Il est en place et se pose comme un garant de nos droits et devoirs à tous.

- La vie du club et le tir ont donc pu continuer même si quelque peu au ralenti avec une perte de certains liens sociaux et des retards, la crise sanitaire n'apportant que de l'isolement et du renoncement, vecteurs de la résilience à laquelle nous sommes contraints par les décisions gouvernementales auxquelles nous devons faire face et nous adapter autant que faire se peut dans le souci de préserver le plus possible notre communauté sportive.

- Les travaux : l'homologation du pas de tir à 25 et 50 mètres a pu être sauvée par le travail acharné des bénévoles sur les deux précédentes saisons sportives, il reste néanmoins beaucoup d'entretien à assurer.
Reste à achever la mise aux normes du stand de tir à 100 mètres et c'est là un très gros travail.

- Notre club qui s'est fixé une limite de 110 adhérents est à ce jour à 106 licenciés, les adhérents en second club, anciens ou nouveaux, n'étant plus admis.
Il se porte donc bien car quelques départs ou mutations ou arrêt de l'activité pour certains ont été largement compensés par l'arrivée de nouveaux sang, les candidatures étant nombreuses qui n'ont pas pu être toutes honorées.
La situation est donc saine et rassurante à ce plan là avec un allongement de nos effectifs restant toutefois dans la mesure des limites fixées en Comité Directeur.

- Le procès intenté contre le club par Monsieur Julien GENOVESE en est au stade de l'appel que nous avons interjeté et l'audience avec les débats se tiendra en Janvier 2022, qui sera suivie d'une date de délibéré inconnue à ce jour.

- Le club de Cruas qui nous avait sollicité en demande d'une location aménagée de nos installations moyennant une proposition tarifaire particulièrement intéressante qui avait amené le Comité Directeur à en accepter le principe par ce motif tant que pour venir en aide à un club voisin en difficultés, a finalement renoncé ayant trouvé un autre club plus prompte à l'accueillir plus souvent que nous n'aurions pu le faire.
Nos installations restent donc strictement accessibles à nos licenciés durant les jours leur

SL SLA PL

étant réservés, rappelant que le tir sportif en semaine du lundi au jeudi s'inscrit au rang des exceptions, les locations de plus en plus nombreuses aux administrations devant s'opérer hors toute présence de tireurs civils selon les contrats signés.

- La situation financière du club est particulièrement saine notamment grâce aux revenus des cotisations et aussi des locataires, le Trésorier va la présenter et détailler dans son rapport financier avant de solliciter le quitus de nos membres.

- Notre site en ligne sur le réseau Internet enfin compte à ce jour :102.995 visites depuis sa création.
Il constitue la preuve d'être un énorme et précieux outil de communication entre le club et ses licenciés, étant un vecteur d'informations internes qui ne pourraient pas circuler sans cela, sauf à faire des assemblées générales informatives tous les mois où tous ne pourraient pas être présents de toute façon, et remplace à très moindre coût les lettres d'informations qu'il serait nécessaire de vous envoyer par La Poste.

L'Assemblée Générale a voté à mains levées le présent rapport moral de l'association :
- **POUR : 74 voix;**
- **CONTRE : 0 voix;**
- **ABSTENTION : 0 voix.**

- En marge, le Président :
- A évoqué et expliqué le nouveau décret applicable sur les armes depuis le 01 Novembre 2021;
- A annoncé que Messieurs Dimitri NESTEROVITCH et Michel VICTOR qui ont été applaudis par l'Assemblée Générale, seront honorés par le « Mérite de Ligue » lors de la prochaine Assemblée Générale de la Ligue Régionale de Tir Dauphiné Savoie.

II – Le Trésorier : Monsieur LAFFONT Pierre, a présenté le bilan financier de l'association pour la saison sportive de 2020 / 2021 :

Il devait annoncer un bilan stable grâce aux locations des administrations, avec une trésorerie saine, selon l'annexe en pièce jointe.

L'Assemblée Générale a voté à mains levées le présent bilan financier de l'association et donné le quitus au Trésorier :
- **POUR : 74 voix;**
- **CONTRE : 0 voix;**
- **ABSTENTION : 0 voix.**

III - <u>Questions diverses</u> :

Conformément à l'ordre du jour publié;

Il fut longuement échangé sur la mise en conformité et la suite des travaux du pas de tir du 100 mètres de l'association..

Monsieur Maxence BURRET, Membre du Comité Directeur et délégué en charge des travaux, a fait un point sur leur avancée en évoquant les difficultés rencontrées :
- En effet nous repérons que les bénévoles investis commencent à s'essouffler et à se fatiguer ce qui est tout à fait normal aux vues de la longueur et de la pénibilité des travaux à faire;
- Et la mise en place des tôles en d'acier aux niveaux des pare-balles, présente

S.L SLN PV

effectivement un réel danger de blessures qui pourraient impacter les bénévoles en cas de chute de ces matériaux lors de leur montage par leur soin s'ils devaient le réaliser par eux-mêmes, le risque d'autres accidents n'étant pas à exclure.

Un débat a pu s'instaurer, réponses ayant pu être apportées aux question des adhérents qui ont pu s'exprimer à tour de rôle pour ceux qui le souhaitaient.

Certains d'entre eux, notamment Monsieur Eric BARJON, ont suivi et soutenu le Président et la Secrétaire Générale qui ont tous deux exprimé leurs craintes qu'un accident se produise en cas de travaux réalisés par les bénévoles de l'association, en particulier lors de la pose des plaques d'acier mais aussi des madriers sur les piliers déjà réalisés des pare-balles en construction.

L'accent ayant été mis sur la question de la sécurité et des responsabilités de l'association en cas d'accidents susceptibles d'être subis par ses bénévoles, mais aussi sur la nécessité de faire avancer les choses plus rapidement après que le stand de tir à 100 mètres soit resté fermé sans discontinuité depuis le 27 Juin 2019 pour défaut d'homologation;

Le Président a ensuite proposé au vote la poursuite des travaux de construction des pare-balles du stand de tir à 100 mètres de l'association par des entreprises rémunérées selon devis à recevoir préalablement.

L'Assemblée Générale a voté à mains levées :

- **POUR : 70 voix;**
- **CONTRE : 1 voix;**
- **ABSTENTION : 3 voix.**

Tenant la décision prise à une écrasante majorité, une entreprise sera recherchée qui puisse établir un devis qui devra ensuite être approuvé par le Comité Directeur en fonction des capacités financières de l'association.

Il est suggéré d'adresser une demande de devis à l'entreprise de Monsieur Nicolas VEINHARD qui a déjà procédé à la construction des piliers des futurs pare-balles du stand de tir à 100 mètres, ce qui permettrait en cas d'acceptation de la mission par cet artisan, de faire avancer les travaux rapidement, en sécurité, et en ne fatiguant pas nos bénévoles.

Le choix ayant été ainsi fait, il fut donc inutile, vu le résultat, de proposer au vote la poursuite des mêmes travaux par les seuls adhérents bénévoles de l'association avec location possible d'un engin de levage sur plusieurs jours à plusieurs reprises si nécessaire pour soulager la manutention.

L'Assemblée Générale a été clôturée au terme de ce vote.

Signatures : Didier Flatt (Président)

Société de Tir de Chomérac

S.T.C.

Sandrine Laffont Michel
Secrétaire générale

Sylvain LIOMIS
Vice-Président.

Pierre Laffont
Trésorier

STAND DE TIR DE CHOMERAC

BILAN BUDGET DU 1-09-2020 AU 31-08-2021

RECETTES	MONTANT
LICENCES COMITE CARTE CLUB	16 414,00 €
DIVERS : (Avis préalables, Carnets de tir, Cautions clés, Droits d'entrée, dons, avoir)	220,00 €
SUBVENTION MAIRIE	500,00 €
LOCATION STAND	16 904,01 €
VIREMENT COMPTE EPARGNE	3 000,00 €
INTERETS BANQUE	71,44 €
REMBOURSEMENT EDF	173,78 €
BALL-TRAP	450,00 €
solde au 31/08/2021	
compte cheque 8332,47	
livret AASSO 12385,04	
RECETTES TOTALES	37 733,23 €

DÉPENSES	MONTANT
AMENAGEMENT CHALET	- €
VIREMENT DU COMPTE EPARGNE	3 000,00 €
ASSURANCE CLUB	289,41 €
COMITE DEPARTEMENTAL	303,00 €
DÉPLACEMENTS	20,70 €
ÉLECTRICITÉ	255,98 €
FRAIS BANCAIRES	9,00 €
IMPOTS (TAXES FONCIERE + HABITATION)	297,00 €
LICENCES FFT	8 971,00 €
MANIFESTATIONS	- €
MATÉRIEL CIBLERIE + DIVERS	134,87 €
MATERIEL DE TIR (ball-trap)	170,00 €
MATERIEL ELECTRIQUE	- €
FRAIS AVOCAT	4 125,00 €
SECRÉTARIAT	934,79 €
TÉLÉPHONE FIXE STAND	236,85 €
COMMUNICATION (internet)	- €
TRAVAUX STANDS	19 980,06 €
	- €
DIVERS	58,50 €
ASSEMBLE EGENERALE LIGUE	66,60 €
DÉPENSES TOTALES	38 852,76 €

le 7/11/2021

LAFFONT - Pierre

LE PRESIDENT

LE TRESORIER